Saint-Germain-sur-Morin

PROJET PEDAGOGIQUE 2023-2024

« VALORISONS»

Coordonateur : Graverand William
Directrice (référente élémentaire) : Esmery Bénédicte
Directrice adjointe (référente maternelle) : Silva Mélanie

L'Equipe d'Animation

SOMMAIRE

Introduction page 3

I. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement page 3
A. L'organisateur page 3
B. L'histoire page 3
C. L'accueil de loisirs page 4
D. Réservations page 5
E. Notre conception de l'Accueil de Loisirs et son rôle page 6
F. Le public page 8

II. Les Intentions éducatives page 10
A. Les objectifs pédagogiques page 11
B. Evaluations des objectifs page 14
C. Les Modalités de participation des mineurs page 15
D. Quelques informations complémentaires sur les objectifs page 16
E. Le projet page 19
F. Les moyens financiers et humains page 19
G. Le Mini-Séjour et activité accessoires page 20

III. Rôles et missions de l'équipe pédagogique page 21
A. L'équipe de direction page 21
B. Les animateurs : rôle et mission page 22
C. Notion et constitution d'une équipe page 23
D. Les réunions et les formations page 23
E. Objectifs et fonctionnement page 24

IV. Le fonctionnement de la structure page 25
A. L'ALSH : mercredis et vacances scolaires page 25
B. L'accueil du matin page 29
C. L'accueil du soir page 30
D. Les différentes activités du soir page 31
E. Rôle de la direction lors du temps d'accueil page 33
F. Quelques consignes page 34
G. La sécurité page 38
H. Le « non négociable » page 42

Conclusion page 43

Introduction :

Le projet pédagogique est le fil conducteur de notre travail. Il n'a de valeur que s'il est utilisé comme un outil.

Il est d'abord un outil de communication, entre l'équipe de direction, l'équipe d'animation, le service (Enfance Jeunesse) Accueil de Loisirs et les élus. Chacun possède un droit de regard sur ce document. Il peut donc être modifié, après concertation, pour que chacun puisse adhérer aux objectifs qui y sont proposés. L'information sur les éventuelles modifications sera ensuite communiquée aux élus.

Il devient alors un contrat moral, pour tous et pose le cadre pédagogique de la structure.

Les objectifs et les règles de fonctionnement fixés par le projet pédagogique doivent être clairs, précis et connus de tous, afin d'optimiser l'action de l'équipe au profit des intentions éducatives de la commune.

Il sert d'outil de contrôle lors du fonctionnement, devenant la règle du jeu dont l'arbitre est le directeur de l'accueil de loisirs.

I. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

A. L'organisateur :

Saint-Germain-Sur-Morin est au croisement de deux routes importantes : la R.D. 934 (anciennement R.N. 34) et la R.D. 436 (anciennement R.N. 36) qui ont une partie commune, la rue de Paris et le passage sur le pont du Grand-Morin.

Sa superficie est de 4 811 885 m2. La commune fait partie de la communauté d'agglomération du Val d'Europe et du département de Seine-et-Marne.

Ses habitants, au nombre de 3755 (en 2018 selon l'Insee)), s'appellent les Saint-Germinoises, Saint-Germinois. A Saint-Germain-Sur-Morin, des associations (culturelles, sportives, de loisirs…) sont nées au fur et à mesure des années.

De même que pour les structures des petits Saint-Germinois, qui ont évolué dans le but d'offrir un accueil de qualité afin que les enfants puissent s'épanouir et grandir en toute sécurité.

B. Histoire :

Associatif à ses débuts en 1952, l'accueil de loisirs avait pour mission d'accueillir les enfants le soir après l'école et durant les vacances. Suite au développement de la population dans les années 70 et à la construction d'une nouvelle école, les responsables de cette association ont tenu à l'implication d'une structure dite « maison de l'enfance » au sein même des locaux scolaires. A partir de 2002, la municipalité, en accord avec l'association, a progressivement repris à son compte la totalité des différents accueils.
C'est l'ouverture en 2008, d'une structure indépendante nommée « les farfeloups » que l'organisation de l'ALSH fut entièrement gérée par la municipalité. L'accueil de loisirs sans hébergement les Farfeloups est un service municipal agréé Jeunesse et Sport géré par du personnel communal dont les permanents sont des fonctionnaires territoriaux.

C. L'accueil de Loisirs :

L'accueil de loisirs des 3-12 ans se nomme « Les Farfeloups »
31 rue des Voyeux 77860 Saint-Germain-Sur-Morin
Tel : 09 64 32 23 24
alsh-stgermainsurmorin@orange.fr

L'aménagement des équipements a été pensé en fonction des besoins et du bien-être des enfants.

Il accueille votre enfant, dès sa scolarisation en maternelle.

Le périscolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi

- Accueil du matin de 7h00 à 8h30
- Accueil du soir de 16h30 à 19h00.
  - De 16h30 à 17h00 temps du goûter (portail fermé)
  - De 17h00 à 18h00 temps des activités ludiques et temps pour l'étude surveillée
  - De 17h00 à 19h00 temps d'accueil des familles et départ échelonné des enfants *(à partir de 18h00 pour les enfants de l'étude surveillée)*

A savoir que l'étude surveillée a lieu le lundi, mardi et jeudi.

La pause méridienne : lundi, mardi, jeudi et vendredi

- Tous les jours de la semaine scolaire de 11h30 à 13h30

L'extrascolaire : vacances scolaires

- Accueil du matin les journées vacances scolaires de 7h30 à 9h30
- Accueil avant le repas de 11h30 à 12h00
- Accueil après le repas de 13h30 à 14h00
- Accueil du soir de 16h30 à 19h00.

Le mercredi : périscolaire du mercredi

- Accueil du matin le mercredi de 7h00 à 9h30
- Accueil avant le repas de 11h30 à 12h00
- Accueil après le repas de 13h30 à 14h00
- Accueil du soir de 16h30 à 19h00.

L'accueil de l'extrascolaire et du mercredi propose donc des inscriptions en journée complète ou en demi-journée (avec ou sans repas)

D. Réservations :

Pour bénéficier des services de l'accueil de loisirs, les enfants doivent être inscrits aux différentes prestations :

- accueil périscolaire du matin
- accueil périscolaire du soir
- accueil étude surveillée du soir
- accueil restauration sur le temps de la pause méridienne
- accueil du mercredi journée ou demi-journée (avec ou sans repas)
- accueil en période de vacances scolaires journée ou demi-journée (avec ou sans repas)

Les réservations périscolaires et pour le mercredi en période scolaire :

La réservation doit être effectuée au plus tard le jeudi avant 12h00 pour la semaine suivante, pour les activités périscolaires, la restauration ainsi que pour les mercredis. Cette formalité devra faire l'objet d'une démarche via le portail famille. Attention le portail famille ne permet pas les réservations après le jeudi à 12h00, pour la semaine suivante. Toutes réservations au-delà de cette heure devra se faire par courriel au service citoyenneté et seront considérées comme hors délai. Une majoration sera appliquée comme prévu dans la grille tarifaire (grille consultable sur le portail famille et affichée à l'accueil de loisirs).

Les réservations pour les vacances scolaires :

La réservation doit être effectuée, via une démarche par le Portail Famille, 2 semaines avant le début de chaque période de vacances scolaires (date limite de réservation renseignée sur le portail famille). Passé ce délai, aucune réservation ne pourra être effectuée. Toute réservation effectuée par dérogation sera considérée comme hors délai, une majoration, à la facturation, comme prévu par la grille tarifaire sera appliquée.

En cas de non-réservation, une pénalité financière sera appliquée.

E. Notre conception de l'accueil de loisirs :

L'accueil de loisirs est un espace où l'enfant peut :

- Librement développer l'apprentissage du choix (choix des activités).
- Etre associé à des projets d'animation : Réalisation de projets d'enfants.
- Agir sur son environnement et ses loisirs.
- Trouver un équilibre entre pratiques individuelles et collectives.
- Prendre des initiatives et respecter son rythme de vie.
- Communiquer et s'informer.
- Impliquer ses parents dans la vie de l'accueil de loisirs.

Il s'agit d'un espace éducatif, social et culturel pour les enfants de la commune.
C'est aussi une institution éducative complémentaire de l'école et de la famille.

Si l'accueil de loisirs est un lieu de détente, il est aussi le lieu d'éducation pour l'enfant, un relais pour la famille. Il contribue à rendre l'enfant responsable, social et critique.

Nous devons être à l'écoute de notre public, respecter son rythme de vie (alterner les temps d'activité et les temps plus calmes). Nous allons profiter de sa soif d'apprentissage pour qu'il puisse s'épanouir et passer d'agréables loisirs.

Pour qu'il devienne un citoyen de demain !

La notion d'activité à l'accueil de loisirs :

La notion de plaisir, de jeu et de loisirs doit rester présente pendant le déroulement de l'activité. Nous travaillons pour que l'activité soit conçue et vécue comme un moment convivial, d'échange et d'apprentissage.
Nous devons proposer à l'enfant des situations et des aménagements qui correspondent à son besoin de jouer, de créer, de découvrir, de développer sa créativité et son imaginaire.
Tous ces espaces permettent à l'enfant une certaine autonomie, une responsabilité, une activité spontanée, une notion de choix et d'action.

Certaines activités structurées (dirigées) sont parfois ressenties comme étant trop contraignantes, elles ne correspondent pas toujours aux aspirations du moment de l'enfant, plus enclin à explorer par lui-même, à son rythme.
C'est pourquoi il est proposé de multiple choix à l'enfant pour qu'il puisse rester décideur, laissons-lui l'initiative d'élargir son champ d'expérience dans ses rapports avec son environnement humain, naturel ou matériel.

Les activités requièrent de la part de l'animateur un certain savoir-faire ou une préparation spécifique. La préparation de ces temps d'animation implique de la part de chaque animateur **un travail de recherche personnel et collectif rigoureux**.

On peut relever sommairement quatre types d'activité chez l'enfant :

- Celles qui relèvent de l'expérimentation, du tâtonnement, en lien direct avec les éléments naturels (terre, eau, bois...), qui permettent d'exercer sa capacité de transformation sur des objets concrets, non prédéterminés dans leur fonction. Dans cette logique créative, on peut passer de l'activité spontanée à la construction d'un projet.

- Celles qui permettent une expérimentation avec les objets réels (au sens physique : construire un château, un moulin à eau qui fonctionne…) ou imaginaires qui nécessitent d'une façon plus ou moins formelle un apprentissage.

- Celles à dimension ludique, dont le plaisir est l'une des caractéristiques essentielles. Dans cette forme d'activité domine le fictif ou le faire semblant.

- Celles qui relèvent de la vie quotidienne (manger, dormir, ranger, se laver) : des activités bien réelles, ce qui ne veut pas dire qu'il n'est pas possible d'y prendre du plaisir.

Les espaces d'animation :

Ce sont des espaces essentiels dans les structures d'accueil.

- Les espaces intérieurs :

Ces espaces permettent l'expression tant collective qu'individuelle du public : jeux de motricité, jeux calmes, activités salissantes.

Les besoins propres des enfants sont respectés pour chaque tranche d'âge. Cela n'exclut pas les lieux de rencontre et de vie commune.

Ces espaces sont aménagés, décorés et rangés. Le mobilier et le matériel pédagogique sont adaptés à la diversité des âges des enfants et permettent l'éveil, la créativité et l'expression sous toutes ses formes.

- Aménagement, décoration et rangement :

Ces locaux sont équipés d'un mobilier adapté à la taille de chaque tranche d'âge.

Un **rangement attentif et régulier** contribue à optimiser la fonctionnalité des lieux, sert de repère et d'exemple aux enfants.

Les lieux sont agréables et organisés pour faciliter la vie de l'accueil de loisirs, ils assurent la sécurité des enfants et leur donnent envie de s'y mouvoir.

Il est conseillé aux familles d'apporter des chaussons pour leurs enfants. Ces chaussons seront rangés dans des meubles prévus à cet effet dans les salles d'activités.

- Les espaces extérieurs :

Des cours sont à disposition pour la structure.

F. Le public :

Il est composé d'enfants de 3 à 12 ans habitant Saint-Germain-Sur-Morin. Les enfants des autres communes peuvent profiter des services de l'accueil de loisirs que s'ils obtiennent une dérogation à demander en mairie.

Les besoins fondamentaux de l'enfant :

Ils sont universels !
De leur satisfaction, dépend le développement harmonieux de l'individu, et de sa personnalité future !
Les besoins évoluent avec les étapes du développement de l'enfant et de l'adolescent !

Certains besoins, comme :
Se nourrir, dormir, entretenir son corps (hygiène et exercices physiques) sont indispensables au développement physiologique, et, sont à ce titre, le plus souvent pris en compte par l'adulte.
Par contre, d'autres, beaucoup plus fluctuants, sont plus ou moins bien reconnus par les adultes !

Ils se manifestent particulièrement dans le jeu libre, et, même s'ils se présentent sous aspects contradictoires, ils existent toujours ensemble.

Nous en distinguons 12, classés en 2 sous-ensembles, et présentés en opposition.

LE REPOS, LE CALME, LA DETENTE Besoin de jeux calmes, d'isolement, de relaxation…	LE MOUVEMENT Courir, grimper, sauter, exercer sa force, son adresse…
LA SECURITE Sécurité matérielle et physique, sécurité affective…	LE RISQUE Se mesurer et s'affronter aux autres et aux choses…
LA SOCIALISATION Désir de faire partie d'un groupe, besoin de relations…	L'AUTONOMIE Volonté de faire seul, rechercher la responsabilité…
L'IMITATION Imitation de l'adulte, reproduction de situations…	LA CREATION Volonté de s'extérioriser…
LA FICTION, L'IMAGINATION Besoin d'évacuer ses peurs, ses angoisses…	L'INTERET POUR LE REEL Désir de comprendre les choses, au delà des explications des adultes…
LE BESOINS DE SENSATIONS Volonté d'éprouver une grande variété de sensations…	LE BESOIN D'ACTIONS Besoin d'agir sur les choses, modeler, toucher, construire…

Les besoins décrits dans la première colonne sont les mieux admis par les adultes, car ils correspondent à l'image « idéale » de l'enfant.

Ceux de l'autre colonne, tout aussi importants, sont les plus difficilement acceptés, car ils sont le reflet d'un enfant « touche à tout », turbulent, désordonné, indiscipliné, voire opposant. Alors que c'est justement dans ce type d'activité, qu'il manifeste plus son indépendance, son courage, sa curiosité, sa créativité !!

Quelques aspects du développement de l'enfant :

QUELQUES ASPECTS DU DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

	ASPECT PHYSIQUE	ASPECT INTELLECTUEL	DÉVELOPPEMENT AFFECTIF & SOCIAL	TYPES D'ACTIVITES
4 / 6 ANS	croissance et développement besoin de se dépenser se fatigue vite récupère vite ne mesure pas sa force découverte du corps importance de la main	acquisition du langage imagination élevée développement de la mémoire développement de la curiosité début du contrôle de soi	besoin de compréhension besoin de toucher les objets besoin de tendresse besoin de justice besoin de sécurité importance de la famille	exploration d'histoires exploration par le jeux jeux d'expression jeux de connaissance des éléments naturels jeux d'imagination
7 / 9 ANS	l'enfant devient plus robuste endurance encore limitée récupération rapide plus d'autonomie	attention plus soutenue construit son raisonnement manque de lucidité plus ouvert sur le monde identification à l'adulte	besoin de tendresse amour des animaux goût de l'aventure goût du risque jeux collectifs recherchés sens des règles et de la justice ouverture vers l'extérieur	plus d'intensité dans le jeu tout est prétexte à jeux acceptation des règles recherche de tactique notion de compétition notion des responsabilités
10 / 13 ANS	puberté transformation physique énergie nouvelle impulsivité mal contrôlée santé fragile / déséquilibre rapport aspect physique et force contradictoire	recherche une compréhension conformisme besoin de recherche ouverture vers les sciences appréciation des techniques	début de l'agressivité susceptibilité affirmation de soi complexes et instabilité peur de l'échec sentiments passionnés besoin de reconnaissance transgression des règles conflits avec parents et copains	sports et compétitions recherches manuelles jeux de société jeux de stratégies expression musicale notion de groupe activités scientifiques et techniques
14 / 17 ANS	puberté en phase maximale mal dans sa peau acné important fin de croissance nonchalance maladresse	réactions d'adulte avec mentalité d'un enfant manque de nuances vulnérabilité vers les déviances transgression des interdits intérêt pour les idées et les débats notion de liberté	difficulté de dialoguer avec les adultes en général agressivité envers l'autorité mépris de certaines valeurs sexualité difficile nécessité d'appartenance à un groupe de référence	importance de la musique intérêt pour le sport jeux de société jeux de rôles besoin de temps libres rencontres de l'autre

DOCUMENT DE FORMATION **Patrick MARLIER**

Nous allons profiter de sa soif d'apprentissage pour qu'il puisse s'épanouir et passer d'agréables loisirs.

II. Les intentions éducatives :

Aujourd'hui l'ensemble des acteurs éducatifs s'entend pour prendre en charge l'enfant dans sa globalité.
Celui-ci n'est pas seulement un élève. Le contexte familial, social, culturel et l'environnement influent fortement sur son évolution, son devenir d'adulte.
Il faut donc prendre en compte le temps familial, le temps scolaire des enseignements obligatoires, le temps périscolaire et le temps extra scolaire.
Dans la ville, plusieurs infrastructures sont présentes pour répondre à ces besoins :
Diverses associations sont à disposition afin de veiller au mieux à l'épanouissement des enfants.

L'accueil de loisirs doit offrir à l'enfant :

- La possibilité de découvrir et de pratiquer de nouvelles activités dans divers domaines ;
- Il doit favoriser l'épanouissement de l'enfant et apporter une ouverture sur le monde.

L'enfant est un individu à part entière, avec son histoire, ses capacités, capable de prendre des initiatives et de se responsabiliser progressivement.

L'organisation de l'accueil de loisirs a pour objectif de lui permettre de vivre dans la plus large autonomie ses loisirs, de constamment pouvoir construire son activité ou choisir l'inactivité, dans un milieu encadré par des professionnels de l'animation.
Le rôle de l'équipe d'animation est de proposer une organisation qui s'adapte à chaque enfant (même si cela peut nous sembler difficile).
S'adapter à l'enfant, c'est bien entendu être à l'écoute de ses besoins, dont le premier est de vivre ses loisirs, dans la plus grande sécurité matérielle et affective, en respectant ses rythmes de vie.
Pour tout cela, l'accueil de loisirs est un lieu d'intégration, structurant, d'expériences et de valeurs.

Ainsi le projet éducatif local a défini plusieurs axes :

- Formation à la citoyenneté : chaque citoyen se doit d'agir et de contribuer de façon consciente à façonner le monde de demain. Ce monde se doit d'aller vers l'équité sociale, plus de progrès, plus de respect de l'environnement, plus de démocratie et de solidarité.
- Aide à la socialisation : L'envie de faire partie d'un groupe, d'être apprécié et de partager avec les autres répond au besoin de relations nécessaires à l'enfant.
- Le droit à la différence : Accepter et comprendre que nous sommes tous différents.
- Tolérance : Elle n'est pas naturelle, il faut apprendre à accepter les autres comme ils sont et à ne pas juger.

Le projet éducatif local nous rappelle que l'accueil de loisirs est un facteur d'intégration sociale.

A. Les Objectifs Pédagogiques

Introduction :

Le projet pédagogique vise les points suivants :

- Travail avec les équipes enseignantes.
- Incorporation des notions de sensibilisation et théâtralisation dans les activités.
- Amélioration du cadre d'accueil.
- Des projets précis et concrets.
- Le contenu et le sens de la programmation d'activité.
- Clarification des moyens financiers et de leur affectation.
- Rapprochement avec les associations de la ville.
- Faire entrer et découvrir les structures de loisirs aux parents.
- Echanges réguliers au sein des équipes d'animation.
- Développement du respect sous toutes ses formes.

Les objectifs pédagogiques suivant sont assez larges et parfaitement adaptés à nos problématiques (mettre l'enfant au cœur de notre démarche, offrir un cadre d'accueil agréable, améliorer la gestion de nos ressources, donner du sens à nos actions et reconnaissance de notre métier et de nos missions).

Objectif Pédagogique :

Adapter les structures éducatives et de loisirs aux besoins et aux rythmes de l'enfant.

Objectifs opérationnels :

- Aménager les locaux en fonction des besoins de l'enfant.
- Adapter les modes d'accueil et l'offre de loisirs.

Moyens :

- Mettre en place différents espaces (espaces lecture, dessins, kapla, jeux,…).
- Mettre en place une décoration spécifique dans chaque salle faite par les enfants afin qu'ils s'approprient les lieux (station météo, chenille anniversaires, panneau d'expression,…).
- Mettre en place des panneaux photos, films…des activités faites par les enfants.
- Mettre en place un accueil individuel (séparation avec les parents) pour les enfants.
- Mettre en place des jeux, coloriages,…
- Mettre en place des ateliers au point accueil (Quizz sur Tournoi des 6 nations, Semaine du goût, Roland Garros, cinéma, laïcité…).
- Mettre en place des ateliers impliquant les parents.
- Choisir des musiques adaptées à l'enfant et au moment de la journée
- Apporter de la variété à l'enfant

Objectif Pédagogique :

Permettre aux enfants d'être acteur et responsable.

Objectifs opérationnels :

- Impliquer les enfants dans la conception et l'animation d'événements.
- Créer des temps d'échanges avec les enfants au sein de l'accueil de loisirs.
- Permettre aux enfants de connaître leurs droits et leurs devoirs.

Moyens :

- Mettre en place des temps d'échange entre enfants et animateurs (activités, sorties, goûters,…).
- Responsabiliser les enfants (tenues de stands lors de kermesse, débarrassage des tables,….).
- Mettre en place des jeux sur les droits et les devoirs de chacun.
- Mettre en place des règles de vie établies par les enfants (panneaux photos,…).
- Mettre en œuvre les idées des enfants (activités, sorties, soirées,…).

Objectif Pédagogique :

Favoriser le développement de la personnalité à travers la pratique sportive.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser la cohésion et l'esprit d'équipe.
- Permettre la compétition.
- Développer la motricité et la motricité fine.
- Permettre l'appréhension du corps dans l'espace (notion de collectivité).

Moyens :

- Mettre en place des activités variées
- Mettre en place des activités favorisant les échanges entre les enfants (grand jeu type chasse au trésor,…).
- Mettre en place des activités permettant le développement de la compétition
- Mettre en place des ateliers d'éveil et de développement moteur.
- Mettre en place des initiations sportives et jeux collectifs.

Objectif Pédagogique :

Favoriser de développement de la culture et la sensibilisation à l'environnement.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'accès à tous à la culture
- Favoriser la découverte de l'environnement
- Développer des thèmes favorisant l'apprentissage ludique

Moyens :

- Favoriser les ateliers liés au recyclage et au faire « soi-même » (tri sélectif, shampoing, lessive, relais poubelle, SIETREM,…).
- Mettre en place des sorties liées aux nouvelles technologies, liées à l'environnement (Visite des coulisses d'un cinéma, visite d'une déchetterie…).
- Mettre en place des projets sur des thématiques différentes (ex : le cinéma, la boulangerie, la reine des Neige…).
- Mettre en place des sorties adaptées et favorisant la découverte (musées, châteaux, mer, monuments…).
- Faire vivre la ludothèque

Objectif Pédagogique :

Développer le principe de Coéducation

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place une complémentarité et une continuité éducative avec l'école.
- Elaborer des projets communs avec l'école.
- Développer la relation accueil de loisirs/ familles

Moyens :

- Mettre en place des ateliers de décoration du jardin en lien avec les écoles participantes.
- Mettre en place des temps éducatif communs
- Mettre en place un système de communication pour le suivi des enfants.
- Mettre en place des temps d'échanges avec les familles (soirées conviviales, réunions de présentation des équipes et projets)
- Intégrer les familles lors de la création d'événements (mettre à profit les talents de chacun)
- Avoir une communication bienveillante et réfléchie en toute circonstance.

B. Evaluations des objectifs :

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence de ce projet, entre les finalités définies et le fonctionnement quotidien de l'accueil de loisirs en référence aux orientations éducatives de l'association. Tout au long de l'année, les objectifs fixés par l'équipe d'animation seront évalués de façon régulière notamment lors des réunions de l'équipe.

GRILLE D'EVALUATION :

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation de l'accueil de loisirs et du projet :

Les actions prévues ont-elles été réalisées ?
Étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
Les objectifs ont-ils été atteints ?
Les activités ont-elles été terminées ?
Y a-t-il eu respect des horaires ?
Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les activités menées ?
Comment s'est déroulée la préparation des activités ?
Comment s'est déroulée la gestion des repas, piquenique et goûter ?
Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ?
Y a-t-il eu respect de la fatigue et plus généralement des rythmes des enfants ?
Y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ?

Ces exemples de questions pourront s'insérer dans une grille d'évaluation avec plusieurs choix de satisfaction.

EVALUATION DES PROJETS D'ANIMATIONS :

Le projet pédagogique est une méthode qui permet de passer de l'idée à l'action, qui permet de décliner les objectifs éducatifs en objectifs opérationnels et par conséquent de réaliser un projet d'animation. Celui-ci est donc l'outil principal employé par les animateurs pour choisir des activités puis déterminer une progression sur plusieurs séances complémentaires. Il peut s'enrichir de sorties à l'extérieur en relation avec le thème mais également d'intervenants professionnels pouvant apporter leur technicité. Enfin, le projet d'animation peut être finalisé par un événement fort, un spectacle, une exposition, si possible ouvert aux familles pour valoriser l'implication des enfants.

A chaque période et chaque vacances un projet d'animation est mené.

LES ENTRETIENS INDIVIDUELS D'EVALUATION DE L'EQUIPE D'ANIMATION :

L'entretien entre un animateur et son directeur a pour but de dresser un bilan de la période écoulée et de définir les objectifs d'évolution de la période à venir. C'est une auto évaluation qui demande de se pencher sur ses propres actions sur une période de temps pour en ressortir les faits marquants.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES :

Vous avez des remarques à suggérer à l'équipe d'animation ou de direction ?
Le personnel présent sur les temps d'accueils recueille les demandes, les attentes et peut ainsi recevoir des parents des informations précieuses pour répondre à des questions du type :

- Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ?
- Y a-t-il eu respect des rythmes des enfants ?
- Les informations concernant les allergies ou les problèmes de santé, ont-elles été transmises et prises en compte ?

Les parents peuvent contacter directement par téléphone, l'équipe de direction qui peut également se rendre disponible pour les rencontrer.

OUTILS D'EVALUATION :

De l'imagination de l'équipe d'animation dépendent les outils d'évaluation. Aussi l'équipe peut utiliser :

- Une grille d'évaluation
- La boîte à idée
- Le mur d'expression
- Un questionnaire aux familles
- Une veillée barbecue avec les familles
- Un diaporama des photos des activités et évènements forts.
- Etc…

C. Les modalités de participation des mineurs.

La prise en compte des rythmes de vie des enfants pendant leurs loisirs ou leur temps libre a fait l'objet de nombreuses recherches ces dernières années.

De façon générale, il est important de garantir l'existence de temps plus calmes après le repas, et même de temps de sieste pour les enfants en petite section maternelle ou pour ceux qui en manifestent le besoin.

Au-delà du rythme spécifique des activités, il est important d'offrir des possibilités de récupération (temps et lieux), de permettre de "ne rien faire" et aussi d'éviter des temps de transport supérieurs au temps d'activité.

L'accueil de loisirs peut être un lieu d'expérimentation de modes de démocratie, un lieu de participation des enfants qui favorise l'acquisition de l'autonomie. La mise en place de cette participation nécessite un accompagnement de l'équipe pédagogique (apprendre à prendre du recul, à se projeter, à répartir les tâches…).

Il s'agit de repérer comment les mineurs sont associés et participent à l'élaboration et à la mise en place de l'accueil et des projets d'animation. Par exemple :

➜ élaboration des « règles de vie » en concertation avec les enfants,

➜ organisation occasionnelle d'activités en autonomie, avec préparation du projet en amont dans ses différentes composantes (activités pratiquées, budget, répartition des tâches, mode de communication…),

➜ préparation de mini-projets et mise en œuvre par les enfants,

➜ organisation de temps de discussion avec les enfants

D. Quelques informations complémentaires sur les objectifs pédagogiques :

- ***La sécurité***

La sécurité est un axe majeur dans toutes nos actions. A savoir que **la sécurité est le premier objectif pour un animateur.** Aussi nous retrouverons la notion de sécurité dans :

- Le respect de la réglementation SDJES
- Une préparation minutieuse des sorties avec les enfants (fiches de sorties, fiches sanitaires, trousse à pharmacie, trousses PAI, gilets bleus, casquettes…)
- Une sécurité physique : ne jamais laisser un ou des enfant(s) seul(s), enlever tout objet dangereux…
- Une sécurité affective : permettre une séparation plus facile entre les enfants et les parents par une présence affective, respecter le rythme de l'enfant…
- Une sécurité morale : apporter un climat de confiance, être à l'écoute de l'enfant….
- Lutter contre toute forme de discrimination, harcèlement ou violence…

- ***Une place pour chacun.***

- Veiller à ce qu'un enfant ne soit pas exclu, ni rejeté par les autres.
- Ne pas laisser un enfant seul quand les autres sont en activité de groupe.
- Organiser des activités garantissant à l'enfant la possibilité de trouver sa place au sein du groupe.
- Proposer un cadre convivial pour susciter l'envie de participer.
- Utiliser le dialogue et valoriser l'enfant pour qu'il ait plaisir à participer et qu'il ne se décourage pas.
- Utiliser des outils et matériaux simples pour qu'il puisse faire seul et qu'il ait envie d'aller jusqu'au bout de son activité.
- Utiliser les notions de « faire pour (soi), faire avec (lui), faire sans (l'adulte) » pour que l'enfant puisse se découvrir et s'enrichir.

- ***Respecter les besoins et le bien-être de l'enfant.***

- Rappeler à l'enfant qu'il a des droits et des devoirs (établir une charte, règles de vie...).
- Veiller à la sécurité physique et psychologique de l'enfant.
- Proposer des moments où l'enfant a la possibilité de faire la sieste, de se reposer ou de ne « rien faire ».
- Proposer des temps calmes diversifiés (détente musculaire, forum d'histoires, conte, jeux de société...).
- Mettre en place des activités adaptées à l'âge de l'enfant.
- Veiller au respect des lois.
- Elaborer des règles de vie adaptées avec les enfants et les afficher.
- Veiller à ce que l'activité réponde autant à des envies qu'à des besoins.
- L'animateur doit accompagner l'enfant pour lui donner envie de se dépasser.
- Des pauses toilettes seront proposées à l'enfant en supplément de pouvoir y aller quand il le souhaite.

- ***Permettre à l'enfant de développer et d'avoir une attitude d'éco-citoyen au sein de l'accueil de loisirs, au quotidien et dans le long terme.***

- Créer à partir de matériaux récupérés.
- Mettre en place des jeux et ateliers (jardinage) pour une meilleure sensibilisation des enfants à l'écologie et à l'écosystème.
- Mettre en place un système de séparation des déchets.
- Apprendre aux enfants à protéger la biodiversité.
- Faire réfléchir les enfants sur les méfaits de l'homme sur la planète et permettre de se documenter (médiathèque, malles pédagogiques,).
- Sensibiliser les enfants à l'importance des ressources (l'eau, la flore, la faune...)
- Inciter les enfants à avoir des comportements de protection de l'environnement.
- Apprendre aux enfants à limiter le gâchis en restauration, notamment le pain, l'eau et la nourriture restant dans les assiettes.
- Instaurer un vivre ensemble sur le temps de la restauration (réduire le volume sonore, respecter le matériel, quitter une salle en ayant contrôler un minimum la propreté…)

- ***Développer la tolérance et l'ouverture d'esprit.***

- Offrir aux enfants la possibilité de découvrir des lieux ou des activités qu'ils ne connaissent pas, facilite l'ouverture d'esprit. Les musées, les sites naturels ou simplement la chanson, la musique, le théâtre, l'expression corporelle sont autant d'activités qui permettent la valorisation de chacun.
- Organiser des jeux collectifs (pour que les enfants se découvrent et apprennent à coopérer).
- Utiliser les temps informels pour que les enfants échangent entre eux et apprennent à vivre ensemble.

- Tenir un rôle de médiation pour que les enfants règlent leurs conflits entre eux et parviennent à trouver des compromis par la parole.
- Mettre en place des activités faisant appel à leur sens de la solidarité et de la coopération.
- Faire une charte de tolérance avec les enfants pour qu'ils apprennent à accepter l'autre avec ses différences.

- ***Eduquer par le ludique (proposer des activités faisant appel à leur esprit citoyen et à leur curiosité).***

- Promouvoir des animations écologiques.
- Sensibiliser les enfants sur leurs droits et leurs devoirs.
- Réaliser avec les enfants les règles de vie en collectivité.
- Adapter le langage et utiliser différents moyens de communication (livres, jeux, l'image....).

- ***Solliciter leur sens, en développant leur imagination et leur créativité.***

- Donner la possibilité de créer, de transformer des matériaux simples.
- Réaliser des activités d'expression (jeux, théâtre, danse).
- Réaliser des spectacles faits par les enfants.
- Favoriser le jeu et l'activité pour qu'à travers eux l'enfant se découvre.
- Mettre en place des activités faisant appel à leurs capacités motrices, émotionnelles et cognitives.

- ***Développer une relation de confiance avec l'enfant.***

- Instaurer le respect mutuel comme socle de la relation et faire preuve de bientraitance à chaque instant.
- Poser un cadre convivial.
- Etre à l'écoute de l'enfant et ne pas le laisser sans réponse.
- Etre accueillant et souriant.
- Valoriser l'enfant.
- Mettre en œuvre leurs idées.
- Garantir des moments où l'enfant peut donner son avis sur le fonctionnement de la structure

- ***Développer une relation de confiance avec les parents.***

- Inciter les parents à pénétrer dans l'accueil pour le découvrir.
- Proposer les temps de rencontre et d'échange (soirée, petit-déjeuner, galette…).
- Instaurer le dialogue avec les parents pour une continuité éducative.
- Communiquer avec bienveillance et pondération

C'est un aspect à ne pas oublier, car pour obtenir plus de crédit dans notre travail quotidien, le soutien des familles nous est nécessaire.

E. Le projet :

L'Accueil de Loisirs = Lieu de projets

La notion de projet c'est :

- **La capacité de penser avant d'agir, de prévoir son action et la façon de la conduire. Puis évaluer son action et en tirer des enseignements : se projeter.**

L'Accueil de Loisirs, parce qu'il accueille les enfants de façon régulière pendant de longues périodes, leur permet de s'investir dans les projets mis en place.

Qu'ils soient initiés par des animateurs ou qu'ils viennent des enfants, les projets doivent être suffisamment ouverts pour satisfaire le maximum d'enfants. Mais chacun est libre d'y participer ou pas. Le but étant d'entrainer le maximum d'enfants, les projets doivent également être variés en terme de pratique (sport, activité manuelle, activité d'expression, activité technique…).

Les projets doivent permettre de rendre les enfants **réellement acteurs** de leurs loisirs.

F. Les moyens financiers et humains :

Financiers :

Un budget voté par le conseil municipal est alloué chaque année pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs, il est réparti sous forme de différentes lignes comptables (consommables, non consommables, stockables ou pas, transports, sorties, etc.).

Humains :

L'équipe d'animation est composée d'un nombre d'animateurs suffisant pour respecter les taux d'encadrement SDJES. Chacun a des compétences différentes et complémentaires des autres.

L'accueil de loisirs les Farfeloups est géré par une directrice (diplômée BAFD et au grade d'Animateur catégorie B - équivalence BPJEPS LTP) et une directrice adjointe (titulaire BAFA et stagiaire BAFD)

G. Le mini-séjour et activité accessoire

Un espace privilégié pour grandir ensemble.

Une ambition :

Nous plaçons l'enfant au cœur de l'organisation du séjour, afin qu'il réponde en permanence à ses droits et ses besoins, dans le respect de valeurs humaines et éducatives.

Les conditions d'organisation, d'accueil et d'encadrement, donnent la liberté et l'opportunité aux enfants de grandir ensemble, en apprenant à découvrir et à mieux comprendre le monde et les autres.

Aux côtés des parents et en complémentarité avec l'école, nous lui permettons de devenir, dès demain, un vrai acteur, responsable et citoyen.

Nous mettons nos exigences au service des besoins des enfants par une politique de qualité permanente et d'amélioration continue.

Un projet :

Nous élaborons et organisons des mini-séjours, sur la base d'une annexe au projet pédagogique, qui est en cohérence avec nos valeurs afin de favoriser l'épanouissement de votre enfant dans un cadre collectif.

Le fonctionnement du séjour :

- ✓ Respecter les rythmes des participants,
- ✓ Prendre en compte la parole de chacun,
- ✓ Favoriser les initiatives personnelles et d'accéder à des responsabilités individuelles et collectives,
- ✓ Encourager l'autonomie de tous, tout en privilégiant les relations humaines,
- ✓ Sensibiliser et d'éduquer à l'environnement.

Pour l'enfant, le séjour est également un moment de rupture avec le quotidien où nous lui donnons les moyens de construire son espace de liberté et où il démontrera qu'il est capable de vivre sans ses parents, sans pour autant les oublier.

Les règles de la vie en collectivité :

La vie en collectivité suppose la mise en place d'un certain nombre de règles indispensables à l'épanouissement collectif et à la sérénité du séjour.

Elles sont élaborées, décidées et acceptées en concertation entre le directeur, l'équipe d'animation et les enfants. Elles s'appuient sur des valeurs humaines et éducatives (respect des libertés de chacun, solidarité, justice, entraide…) et sur le principe de la laïcité : élément fondateur de la vie en collectivité.

Ces règles de vie en collectivité exigent de l'engagement de chacun, une rigueur et un suivi, nécessitant parfois des décisions fortes et marquantes, mais toujours adaptées en cas de dépassement des limites convenues collectivement.

Tous ces éléments concordent à établir, entre parents et équipe d'animation un engagement de confiance, de proximité, et une ambition permanente.

III. Rôle et mission de l'équipe pédagogique :

Une équipe, c'est avant tout un ensemble de personnes partageant un projet commun.

A. L'équipe de direction

La directrice :

Elle est sous l'autorité hiérarchique directe du Coordinateur Enfance Jeunesse.
Divers rôles et missions lui sont confiés :

- **Relations fonctionnelles** : Communication avec les familles, les institutions et partenaires, les associations…
- **Responsabilités** : De l'équipement, du matériel et du projet global de l'accueil, des projets et activités de l'accueil de loisirs.
- **Missions dans le cadre des objectifs du service** : Construction et proposition du projet pédagogique, mise en place de la politique municipale de l'enfance, développer le partenariat éducatif, contrôler et appliquer les normes d'hygiène et de sécurité…
- **Activités principales en collaboration avec le coordinateur** : Gestion de l'équipement, des ressources humaines, animation et encadrement des équipes, conception mise en œuvre et pilotage de projets de ville, évaluation de l'équipe d'animation, des projets et des actions.
- **Compétences requises** : Elaboration des orientations stratégiques, conception et animation des projets, contrôle et application réglementaire, développement du partenariat et de la communication en direction des familles, gestion administrative et budgétaire, animation et pilotage de l'équipe.
- **Formateur** : Mettre en place des formations en interne sur différents sujets. Conseiller, informer et former l'équipe d'animation. Former les animateurs stagiaires.

La direction adjointe :

La directrice adjointe est sous l'autorité hiérarchique de la directrice de l'accueil de loisirs.
Elle assure la totalité de la direction en l'absence de la directrice

Divers rôles et missions lui sont confiés :

- **Relations fonctionnelles** : Collaboration permanente avec la directrice et l'équipe d'animation, communication avec les parents et les enfants, relation occasionnelle avec les institutions et les partenaires…
- **Responsabilités** : De l'équipement, du matériel et du projet global de l'accueil sous l'autorité de la directrice.
- **Missions dans le cadre des objectifs du service** : En collaboration avec la directrice, mise en place de la politique municipale de l'enfance, élaborer conjointement le projet pédagogique, organiser et coordonner la mise en œuvre des activités et encadrer l'équipe d'animation, concevoir animer des projets d'activités de loisirs, contrôler appliquer les règles d'hygiène et de sécurité…
- **Activités principales** : Gestion de l'équipement en collaboration avec la directrice, évaluation de l'équipe d'animation, animation et encadrement de l'équipe, conception, mise en œuvre et pilotage de projets…
- **Compétences requises** : Elaboration des orientations stratégiques, conception et animation des projets, contrôle et application réglementaire, développement du partenariat et de la

communication en direction des familles, gestion administrative et budgétaire, animation et pilotage de l'équipe.

- **Formateur** : Mettre en place des formations en interne sur différents sujets. Conseiller, informer et former l'équipe d'animation. Former les animateurs stagiaires.

B. Les animateurs rôle et mission :

L'animateur est sous la responsabilité hiérarchique des membres de la direction de l'accueil de loisirs.

C'est un agent d'exécution ayant pour mission principale la mise en œuvre de projets d'animation et des activités en cohérence avec le projet pédagogique et éducatif local de la commune.

Un animateur c'est : « Celui qui va réussir à être suffisamment à l'écoute du public pour l'emmener vers la réalisation de projets afin d'acquérir de nouvelles compétences et en toute sécurité ».

L'animateur aura donc à assumer un certain nombre de situations durant lesquelles il devra régulièrement se positionner de la meilleure façon possible, afin de :

- **Garantir la sécurité physique, affective et morale de l'enfant.**
- **Favoriser l'épanouissement de l'enfant.**
- **Accompagner l'enfant dans son développement personnel.**
- **Jouer avec l'enfant**

En tant qu'adulte, l'animateur est un « modèle » pour le public.

Divers rôles et missions lui sont confiés :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Etre en relation avec le public (accompagner, écouter, comprendre, encourager à faire soi-même, dialoguer, être attentif, veiller à son langage, s'adapter à leur taille, leurs connaissances, tenir compte du contexte familial..).
- Animer et organiser la vie quotidienne (contribuer à leur bien-être sur le plan matériel et affectif, les aider à découvrir leur corps, leur environnement, leurs capacités).
- Animer et organiser les activités (à court terme).
- Elaborer et gérer des projets d'animation (à moyen terme).
- Travailler en équipe.

L'animateur sera évalué sur :

- Le savoir (connaissance sur la réglementation, le panel d'activités, les règles d'hygiènes, les différents besoins des enfants…)
- Le savoir-faire, par rapport aux activités (encadrement d'une activité, élaboration d'un projet d'animation, d'évaluer mon action…) par rapport aux enfants (d'assurer la sécurité, de motiver et dynamiser, de m'adapter à la capacité des enfants) et par rapport aux adultes (entraide, écoute, se comporter avec mesure, être un élément moteur…)
- Le savoir être (ponctualité, motivation, relationnel, remise en question, exemplarité…)

C. Notion et constitution d'une équipe :

Une équipe **se construit** autour de personnes volontaires, disponibles et à l'écoute. Des vertus telles que l'entraide, le partage et la tolérance sont indispensables.

Sans projet commun, il est difficile de fédérer une équipe. L'équipe ne peut se constituer qu'autour de valeurs partagées par tous au travers du projet pédagogique et éducatif.

La construction d'un projet commun doit permettre à chacun de trouver sa place au sein de l'équipe.

L'équipe évoluant, avec le temps, elle va modifier la relation qu'elle a établie avec ses objectifs. Après une phase d'enthousiasme, elle va mesurer les difficultés de réalisation, se remotiver si les objectifs suscitent un nouvel intérêt, ou perdre une grande part de motivation, si les objectifs ne sont pas redéfinis et rénovés afin de créer un regain de dynamisme.

D. Les réunions et les formations :

•Les réunions

Les réunions sont importantes, elles permettent de construire des échanges au sein de l'équipe pédagogique.

La présence de chacun est obligatoire et l'écoute doit y être active.

Pour concevoir, préparer, réaliser tous ces projets d'animation et d'activité et organiser la vie de l'accueil, plusieurs types de réunion sont mis en place :
- Des réunions pédagogiques (élaboration des activités des mercredis, projets…),
- Des temps de réunion pour préparer, élaborer les projets des petites vacances scolaires.
- Des réunions de bilan
- Des réunions de formations et échanges de savoir

Ces réunions permettent à l'ensemble de l'équipe d'échanger, d'exprimer les difficultés rencontrées et les points positifs.
Elles permettent également de travailler sur des projets d'animations et/ou d'activités, de faire des bilans et d'évoluer. Mais aussi d'apprécier le travail fait par toute l'équipe.
En cas d'absence lors d'une réunion, les agents devront obligatoirement prendre connaissance du compte rendu rédigé et affiché.

•Les formations :

Chaque membre de l'équipe doit vouloir évoluer. La formation est avant tout personnelle, en tenant compte de ses forces et de ce que l'on veut perfectionner (s'informer, participation aux formations CNFPT). Plus l'équipe se donnera les moyens de se former en interne et en externe, plus la dynamique et l'émergence de chaque membre se verront sur le terrain.

E. Objectifs et fonctionnement :

Avant toute chose, l'objectif principal est d'assurer la sécurité physique, morale et affective du public accueilli.

	Accueil du matin	**Pause méridienne**	**Accueil du soir**	**Etude surveillée**	**Mercredis et Vacances**
Objectifs	Favoriser la séparation enfants/familles. Permettre un début de journée en douceur (doudou et tétines acceptés).	Permettre aux enfants de déjeuner dans une ambiance agréable. Assurer un temps de loisirs hors restauration.	Développer des projets d'animation. Permettre aux enfants de goûter dans de bonnes conditions.	Permettre aux enfants de goûter dans de bonnes conditions. Permettre aux enfants de faire leurs devoirs dans une ambiance adaptée.	Favoriser le jeu et l'activité. Développer des projets d'animation.
Rôle de l'animateur	Maintenir une ambiance adaptée à ce temps d'accueil. Animer des ateliers calmes. Accompagner les enfants dans l'habillage et le déshabillage.	Garantir le suivi des régimes spécifiques et des allergies alimentaires. Encadrer le temps de restauration en proposant des rituels et des animations simples. Mettre en place une décoration spécifique dans l'espace collectif. S'assurer que les enfants ont suffisamment déjeuné (sans forcer). Proposer des ateliers hors service restauration (intérieur comme extérieur) pour canaliser les groupes. Se positionner de façon cohérente dans les espaces.	Animer le temps du goûter avec des jeux de table. Animer des ateliers variés. Mettre en place des projets d'animation. Se positionner de façon cohérente dans les espaces. Mettre en place des temps d'échange avec les enfants.	Animer le temps du goûter avec des jeux de table. Assurer un environnement calme et propice au travail en autonomie pour les enfants. Proposer des ateliers aux enfants ayant fini leurs devoirs avant le temps imparti. Se replacer dans les groupes périscolaires une fois l'étude terminée. S'assurer que les devoirs prévus ont bien été faits.	Proposer différents types d'ateliers aux enfants. Animer différents types d'ateliers. Anticiper les préparations nécessaires. Encadrer les temps libres. Animer les temps calmes et siestes. Respecter le rythme de l'enfant et la courbe d'intensité de la semaine/journée. Valoriser le travail fourni.
Ateliers proposés	Dessins **encadrés** Puzzle Jeux de cartes (sans sonnette) Mémory Loto Jeux de société non bruyants Lecture autonome ou contée	Jeux collectifs Jeux de sociétés simples nécessitant peu de matériel ou d'éléments facilement perdus Atelier fresque en salle po Bracelets fils ou perles Tournoi babyfoot (en 3 points) Tournoi ping pong (en 3 points)	Jeux de société Jeux de récré Perles à repasser Jeux sportifs Dessins avancés	Coloriages magiques Mots mêlés/fléchés/sudoku etc… Blind test Enigmes Création de jeux Origami Dans ma valise….	Ateliers sportifs / d'expression / scientifiques Gouter et repas autonomes Grands jeux Sorties/intervenants

IV. FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE :

A. L'Accueil de Loisirs (Vacances scolaires et mercredi) :

7h00 – Arrivée d'un membre de l'équipe de direction et d'un animateur
(7h30 heure d'ouverture en période vacances scolaires)

1. Le membre de l'équipe de direction, ou l'animateur désigné prend les informations de la veille.
2. Les animateurs installent l'Atrium et une salle maternelle pour l'accueil des enfants.
3. Une collation est proposée aux enfants à leur arrivée.
4. Le membre de l'équipe de direction accueille et renseigne les parents puis les invite à accompagner leur enfant dans les salles où sont présents les animateurs.
5. Les animateurs accueillent les enfants et proposent diverses activités calmes encadrées*.

- Les enfants de 3/5ans et 6/11ans déposent leur manteau sur les portemanteaux respectifs.
- Le reste de l'équipe d'animation arrive de façon échelonnée jusqu'à 9h30 ouvrant des salles au fur et à mesure que le groupe d'enfant augmente.
- La direction coche sur les listings les présences des enfants qui sont dirigés vers leurs salles respectives
- Si besoin, un animateur se détache pour assurer le relais parents/Accueil.
- Toujours connaître le nombre d'enfants arrivés. Il existe un tableau à l'accueil qui récapitule en temps réel le nombre exact d'enfants. Ce tableau mis à jour par la direction est connu et lu par les animateurs.

* Tout au long de l'accueil du matin, des activités non dirigées sont proposées telles que :

- ✓ Lecture et coloriage
- ✓ Dînettes
- ✓ Ateliers manuels
- ✓ Jeux de société
- ✓ Jeux de construction
- ✓ Jeux de coopération et collectifs
- ✓ Jeux et activités organisés en extérieur en fonction du temps…

8h00 - Les enfants sont séparés par tranche d'age.

1. Les enfants de 6 à 12ans s'installent dans les salles dédiées aux CP-CE1 et aux CE2-CM. Pour éviter un trop grand nombre d'enfants dans les groupes.
2. Les enfants de 3 à 5 ans se répartissent dans les salles qui leurs sont consacrées.

9h00- Rangement de la collation

9h30 – Début de la journée d'activité

1. Rangement des salles
2. Les animateurs font l'appel des enfants et transmettent les effectifs à l'équipe de direction.
3. L'équipe de direction met à jour le tableau de fiches T de présences.
4. Présentation des activités et sensibilisations.
5. La direction ferme le portail de l'accueil et se charge d'accepter ou non les demandes d'inscriptions hors délai.
6. Les animateurs notent le roulement des pauses.

9h45 – Organisation des groupes

1. Les effectifs sont connus de tous et donnés aux agents de restauration
2. Les animateurs se répartissent avec leurs groupes d'enfants dans les différents lieux d'activité.

10h -11h15 – Déroulement de l'activité

1. Selon le temps grand jeu en intérieur ou extérieur ou activités pertinentes.

11h15 – Fin de l'activité

1. Rangement de l'activité avec les enfants.
2. Les animateurs gardent leur groupe jusqu'à ce que tous les autres animateurs aient fini leur activité.

11h30 – Préparation pour le temps du midi.

1. Les enfants participent à des activités non dirigées dans leurs différentes salles d'activités.

12h00 – Temps de vie quotidienne

1. Tous les enfants passent aux sanitaires avant le repas et se lavent les mains avec du savon.
2. Contrôle des effectifs (faire l'appel)
3. Les animateurs se répartissent aux tables de manière à voir tous les enfants.
4. Les enfants sont invités à goûter à tout mais ne sont pas forcés à manger.

- Le déjeuner doit être un moment calme et convivial, les animateurs sont chargés de le faire respecter.
- **L'animateur doit favoriser l'autonomie et responsabiliser l'enfant (se servir seul, chef de table, couper sa viande ...).**
- **Prendre le temps et ne pas presser les enfants.**
- **Demander l'autorisation de l'animateur pour se déplacer.**
- **Interdiction de crier ou de courir dans le restaurant.**

Les animateurs contrôlent la propreté du restaurant (les tables sont nettoyées, les couverts et assiettes sont rangés, et le sol ne présente pas de gros déchets pour respecter le travail des agents de restauration).

13h00 – Retour à l'accueil de loisirs pour tous

1. Concernant les 3-5 ans, le groupe d'enfants des 3 ans quitte en premier le réfectoire. Puis passage aux sanitaires pour se diriger ensuite vers le dortoir.
2. Les enfants sont répartis dans les salles d'activités.

Les animateurs ont le droit à une pause de 45mn par roulement et s'organisent pour prendre cette pause entre 12h00 et 14h15.

13h00-14h15 - Temps de vie quotidienne

1. Passage aux sanitaires.
2. Temps calme (histoires contées, relaxation, musique douce…)
3. Sieste pour les plus petits (1h30 maximum)
4. Contrôle des effectifs (faire l'appel)
5. Reprise des activités vers 14h/14h30 pour les plus grands.
6. Il en va de la responsabilité des animateurs d'assurer une présence auprès des enfants.

14h15-15h30 – Reprise du temps d'activité

1. Rangement des salles (chaque animateur doit veiller à ce que la salle soit bien rangée avant de passer à une autre activité).
2. Présentation des activités et répartition des groupes.
3. Déroulement de l'activité.
4. Rangement de l'activité avec les enfants (L'objet obtenu après l'activité doit être rangé dans un endroit sûr, afin que l'enfant puisse le récupérer en partant le soir).
5. Jeux en intérieur ou en extérieur.

15h30-16h00 – Moment de bilan de la journée avec les enfants

1. Les enfants donnent leur avis sur la journée écoulée (Inclure l'avis des enfants dans l'affichage).
2. L'animateur qui a assuré une présence au dortoir se détache pour préparer le goûter des maternels vers 15h45. Un autre animateur élémentaire se détache aussi pour la préparation du goûter

16h00- 16h30 - Temps de goûter

1. Les enfants se répartissent dans leurs salles d'activité ou dehors selon le temps pour le goûter.
2. Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant.
3. Les enfants se placent par affinité.
4. Ils doivent demander aux animateurs pour se déplacer et reprendre du goûter.
5. Débarrasser et nettoyer les tables, fait partie intégrante du goûter.
6. Un animateur range le goûter (vaisselle, rangement…)

16h30 – 19h00 - Temps d'accueil du soir, mélange des tranches d'ages.

1. **Le membre de l'équipe de direction à l'accueil regarde les informations à transmettre et le cahier d'infirmerie afin d'informer les parents d'évènements survenus dans la journée à propos de leur enfant.**
2. Le membre de l'équipe de direction accueille et renseigne les parents puis les invite à se diriger vers les salles ou en extérieur pour récupérer leur enfant. Si des groupes sont séparés, des listes de répartitions sont transmises à la direction.
3. **Les animateurs se répartissent à l'extérieur et dans les salles (toujours par rapport au nombre d'enfants).**
4. Les enfants qui le souhaitent, sortent dehors après s'être habillés.
5. Les enfants qui souhaitent rester à l'intérieur vont dans les salles ouvertes.

16h30/19h00 Départ échelonné de l'équipe d'animation et des enfants.

Des activités non dirigées mais encadrées sont proposées telles que :

- ✓ Le coloriage
- ✓ La lecture
- ✓ Dînettes
- ✓ Jouets
- ✓ Jeux de construction…
- ✓ Jeux et activités organisés en extérieur en fonction du temps
- ✓ Ateliers manuels

- ➢ Les enfants ne doivent pas se déplacer (aller aux sanitaires) sans avoir prévenu des animateurs (pour les élémentaires) ou sans un adulte (maternels).

Attention, maternels comme élémentaires, chaque enfant (accompagné de son parent) enlève sa

fiche T du tableau de présence et la redonne à la direction présente. Ce tableau de présence permet de connaître les présences d'enfants, leur nombre et leurs noms, cela en temps réel. Ce tableau est contrôlé par la direction.

18h45 – Rassemblement des enfants à l'atrium.

1. Les enfants sont invités à s'installer en atrium.
2. Des coloriages, perles…. sont proposés aux enfants.
3. Un animateur fait le tour de l'accueil de loisirs afin de vérifier que les fenêtres, portes, lumière sont fermées.
4. Un animateur ramasse les vêtements oubliés et les met aux porte-manteaux des vêtements abandonnés.
5. Un animateur contrôle l'état de propreté de la cuisine et des sanitaires.

18h50 – 19h00 – Fermeture de l'accueil de loisirs

1. La direction contrôle la fermeture de tout l'accueil de loisirs (portes, fenêtres, lumières…)
2. Le dernier animateur part.
3. Le membre de l'équipe de direction ferme la porte et les portails à clef.

- Si un enfant reste après 19h00 le directeur doit rester avec 1 animateur minimum, il appelle la famille et voit la conduite à tenir.
- Quand la famille arrive faire signer la feuille de retard.

Il existe une majoration en cas de retard après 19h00. Consulter la grille tarifaire

Les animateurs doivent impérativement informer la direction des événements survenus dans la journée par rapport aux enfants, afin d'en informer les parents le soir.

B. L'ACCUEIL DU MATIN

A) En Maternelle

A 7h00, 1 animateur prépare l'Atrium, pendant que le 2nd prépare la collation et range la vaisselle de la veille. L'animateur présent en maternelle installe aussi la salle P'tits Loups.

L'animateur notera sur la feuille d'appel l'arrivée des enfants. Tous les enfants de maternelle déposeront les manteaux et sacs au vestiaire de la salle P'tits Loups. Les enfants se laveront les mains avant d'accéder à la salle.

Des coins lecture, jeux de société et coloriage seront ouverts chaque matin de la semaine.

Pour les autres coins de vie, les animateurs veilleront à une bonne répartition des enfants, inciteront les enfants à la découverte et au partage. Ils veilleront sur les groupes en autonomie, partageront des temps d'activités avec les enfants (jeux, activités manuelles).

A 7h30, arrivée du 2ème animateur, qui rejoint la salle accueillant les enfants de maternelle.

A 8h00, les ateliers sont rangés et les enfants réunis pour le deuxième appel.
Cet appel est suivi par un petit temps « chansons, histoire courte, temps de parole enfant ».
C'est aussi le moment pour vérifier que le matériel est rangé.

Passage aux sanitaires pour que les enfants fassent leurs besoins et se lavent les mains.

Ensuite les enfants vont s'habiller, se ranger et sont comptés pour un départ à l'école à 8h15 vers l'école. Les animateurs donnent l'effectif et le listing à la direction présente pour l'accueil des familles. Contrôler qu'il n'y a plus de sacs où vêtements sur les porte-manteaux.

Les enfants sont réunis (dans le calme) dans le vestiaire de la classe 1, où les petits sont installés, puis les autres animateurs accompagneront les enfants dans leurs classes et attendront l'arrivée des enseignantes. Les enfants commençant l'école à 8h20 sont déposés dans leurs classes, les animateurs patientent jusqu'à l'arrivée d'une ATSEM ou enseignante pour la prise en charge des enfants commençant à 8h30. En septembre, les animateurs accompagnent les maternels jusqu'à 9h00 en soutien des ATSEM et enseignants.

B) En Elémentaire

A 7h00, 1 animateur prépare l'Atrium pendant que le 2nd prépare la collation et range la vaisselle de la veille. L'animateur présent en élémentaire installe aussi la salle Poudlarfeloups.
L'accueil des enfants élémentaires se fait dans l'Atrium. L'animateur note sur les listings les enfants dès leur arrivée.
Les enfants se laveront les mains avant d'accéder à la salle.

A 7h30, arrivée des 2 autres animateurs. Deux animateurs ouvrent une salle pour les CE2 CM. Un animateur reste présent dans l'Atrium, un pour assurer la collation du matin et l'accueil des enfants.

A 8h15 le rangement des salles débute pour les enfants entrant à 8h20. Un appel est fait. Les enfants entrant à 8h30 sont confiés à l'animateur de l'atrium.
Les animateurs donnent l'effectif et le listings au membre de direction présent pour l'accueil des

familles. Contrôler qu'il n'y a plus de sacs où vêtements sur les porte-manteaux.
Les enfants sont alors accompagnés au portail de l'école et confiés aux enseignantes de service. Si des informations sont à transmettre, elles devront l'être. Une fois l'animateur de retour, il range la collation et fait la vaisselle.

A 8h25 le deuxième groupe range, l'appel est fait, le listing donné au membre de la direction présent en accueil des familles. Contrôler qu'il n'y a plus de sacs où vêtements sur les porte-manteaux. Les enfants sont accompagnés à l'école à 8h30 auprès des enseignantes, toujours déposés au portail auprès des institutrices de service et en donnant les informations nécessaires.

Attention : Les paniers repas des PAI sont à transmettre aux agents de restauration à 8h30

C. L'ACCUEIL DU SOIR

A 16h15, Les animateurs vont installer les différentes salles du réfectoire et préparer le goûter (ne sortir les produits frais qu'au moment du service). Pour plus de convivialité, les enfants de maternelle et d'élémentaire goûteront dans plusieurs salles. Le gouter est fourni par le prestataire qui nous livre les déjeuners.
(Horaires à respecter scrupuleusement). **Puis à 16h20 et 16h30 appel des enfants dans les classes.**

Passage aux sanitaires pour que les enfants fassent leurs besoins et se lavent les mains. Il en sera également ainsi au départ de chaque enfant.

Salles de goûters à préparer :
Maternelles PS/MS : salle P'tits Loups (3 animateurs)
Maternelles GS : salle Cartoon (3 animateurs)
CP/CE1 : salle 2 restauration (3 animateurs)
CE2/CM : Atrium/Poudlarfeloups (3 animateurs) voir selon les effectifs, l'atrium est plus grand que la Poudlarfeloups…
Etudes : salle de restauration élémentaire (3 animateurs)

Lors de leur retour sur la structure de l'accueil de loisirs (avant ou après le goûter), les animateurs donnent l'effectif et les listings à la direction présente pour l'accueil des familles qui mettra à jour le tableau des fiches T.

A) En Maternelle

A 16h25 les enseignants font la sortie des classes des enfants ne fréquentant pas les accueils. Les autres enfants sont notés à l'école par les animateurs sur les listings des accueils du soir. Puis ils sont recomptés et dirigés vers l'accueil de loisirs pour y prendre leur gouter.

A 17h00, Les tables des goûters sont nettoyées et le reste du gouter rangé. Début des activités périscolaires soir. Nous ne sommes pas une garderie donc chaque animateur propose une activité pertinente qu'il inscrira sur le tableau de suivi.

A 18h00, tous les enfants maternels se réunissent dans une seule salle maternelle (anticiper les départs des animateurs à 18h00).

A 18h50, Après le rangement de la salle les derniers enfants maternels vont récupérer leurs affaires et se diriger vers l'Atrium. Les sacs ou vêtements oubliés sont déposés dans le bac à vêtements perdus. Un animateur fait le tour des salles pour contrôler que chaque porte, fenêtre et lumière soit

fermée, que les tapis sont relevés et que les chasses d'eau WC soient tirées.

19h00, fermeture de l'Accueil de loisirs.

A) En Elémentaire

A 16h20 e 16h30 Les animateurs font l'appel des enfants dans les classes puis, seulement ensuite, les enseignants font la sortie des classes des enfants ne fréquentant pas les accueils. Il y a 2 appels à faire dans les classes (un listing pour le périscolaire ludique et un listing pour l'étude surveillée). Les enfants inscrits en APC et au centre sont pris en charge par les enseignantes, elles leur donnent leur goûter, et les raccompagnent à l'accueil de loisirs à 17h05.

Les enfants fréquentant l'étude surveillée sont accueillis devant la porte de restauration scolaire et prennent leur gouter dans la salle de restauration. Un animateur étude les accueille et regroupe tous les listings études surveillées (il aura laissé au préalable son groupe périscolaire à un autre animateur périscolaire soir ludique). Ce temps de passation est important et nécessite une grande vigilance. Mot clé : rigueur. Un petit temps de jeu peut être mis en place avant d'aller en classe faire les devoirs.

Les enfants du groupe périscolaire ludique CP CE1 goûtent dans la salle 2 de restauration et rejoignent ensuite leur lieu de vie.

Les enfants inscrits au périscolaire ludique CE2 CM sont réunis en salle polyvalente et rejoignent l'accueil de loisirs après avoir été recomptés.

A 17h00 les enfants qui fréquentent l'étude surveillée, sont pris en charge par les animateurs jusqu'à 18h00. Les activités ludiques débutent à l'accueil de loisirs. Rappel : nous ne sommes pas une garderie donc chaque animateur propose une activité pertinente qu'il inscrira sur le tableau de suivi.

A 18h00 les enfants de l'étude sont récupérés par les familles au portail vert de l'école. Les enfants restants regagnent la structure de l'accueil de loisirs avec les animateurs et insèrent leur fiche T de présence sur le tableau des présences. Les animateurs redonnent les listings études surveillées au directeur en place qui fera un appel à leur arrivée avec la feuille d'appel prévue à cet effet. Veiller à la fermeture des portes et fenêtres des salles utilisées et d'en éteindre les lumières.

A 18h30, Après le rangement des 2 salles les derniers enfants élémentaires vont récupérer leurs affaires et se diriger vers l'Atrium. Les sacs ou vêtements oubliés sont déposés dans le bac à vêtements perdus. Un animateur fait le tour des salles pour contrôler que chaque porte, fenêtre et lumière soit fermée et que les chasses d'eau des WC soient tirées.

19h00, fermeture de l'Accueil de loisirs.

Attention, maternels comme élémentaires, chaque enfant (accompagné de son parent) enlève sa fiche T du tableau de présence et la redonne au directeur adjoint. Ce tableau de présence permet de connaître les présences d'enfants, leur nombre et leurs noms, cela en temps réel. Ce tableau est contrôlé par la direction.

D. LES DIFFERENTES ACTIVITES DU SOIR

A) Les activités spécifiques

Les animateurs ont développé des projets d'animation répondant à la méthodologie de projet en vigueur à l'accueil de loisirs. Ils découlent du projet pédagogique et des spécificités des groupes accueillis (besoins et attentes).

B) L'étude surveillée :

Les enfants sont divisés en trois classes d'étude surveillée. La répartition a été faite en fonction des classes pour plusieurs raisons :

- Les enfants se retrouvent avec leurs camarades de classes et peuvent ainsi échanger concernant leurs devoirs
- L'animateur assure un cadre propice au travail autonome des enfants. L'étude surveillée n'est pas une aide aux devoirs, les animateurs n'ont donc pas vocation à vérifier les devoirs.
- Les classes d'étude surveillée comprennent entre 10 et 15 enfants.

C) L'accueil ludique en maternelle et élémentaire :

Des activités dirigées ou non-dirigées sont proposées telles que :

- ✓ Lecture et coloriage
- ✓ Dînettes
- ✓ Jeux sportifs
- ✓ Jeux de société
- ✓ Jeux de construction
- ✓ Jeux de coopération et collectifs
- ✓ Jeux et activités organisés en extérieur en fonction du temps…
- ✓ Ateliers manuels

Ces activités peuvent être spontanées, sur demande des enfants, organisées et préparées…
Chaque soir l'animateur présent en accueil ludique recense son activité sur le tableau de suivi.

Les animateurs doivent impérativement informer la direction des événements survenus dans la journée par rapport aux enfants, afin d'en informer les parents le soir.

LE RANGEMENT :

Tous les jours, il appartient à chaque animateur de faire le tour des salles pour s'assurer du rangement et de la propreté des locaux et des sanitaires. Le contrôle des sanitaires et des salles se fait avec les enfants.
Chacun doit être responsable du matériel qu'il utilise pour les activités et doit veiller à conserver son outil de travail (locaux) rangé et en bon état.
Signaler à la direction si une intervention des services techniques est nécessaire pour effectuer des réparations.

E. ROLE DE LA DIRECTION LORS DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le matin :
Prendre les informations de la veille, prendre connaissance des mails reçus.
Avec le plan Vigipirate, la porte d'entrée blanche reste fermée à clef pour les personnes extérieures. Seul l'agent (direction ou animateur) présent pour l'accueil des parents peut ouvrir la porte. Le portail vert sera aussi fermé.
Accueillir, renseigner les parents puis les inviter à accompagner leur enfant dans la salle où sont présents les animateurs.
Coordonner les animateurs.
Noter et suivre les présences des agents.
Contrôler la tenue des listings.
Reporter les effectifs sur le tableau mensuel.
Anticiper pour le périscolaire du soir en mettant les fiches T des enfants du soir sur le tableau des présences.

Le soir :
Prendre les informations de la journée et regarder le cahier d'infirmerie afin d'informer les parents d'évènements survenus dans la journée à propos de leurs enfants.
Avec le plan Vigipirate, la porte d'entrée blanche reste fermée à clef pour les personnes extérieures. Seul l'agent (direction ou animateur) présent pour l'accueil des parents peut ouvrir la porte. Le portail vert sera aussi fermé (Si un groupe d'enfant est en activité extérieure, fermer à clef le portail vert. Les parents sonneront pour entrer et un animateur restera au portail vert).
Regrouper les listings et contrôler leur tenue et propreté.
Mettre à jour le tableau fiches T des présences.
Contrôler que chaque enfant enlève bien sa fiche T à chaque départ.
Accueillir et renseigner les parents puis les inviter à se diriger vers les salles ou en extérieur pour récupérer leurs enfants.
Contrôler les identités si c'est la première fois que l'agent à l'accueil voit la personne. (Contrôle par une pièce d'identité et avec la fiche sanitaire)
Si nécessaire balayer l'accueil pour garder une propreté (enlever la terre issue des chaussures)
Coordonner les animateurs.
Noter et suivre les présences des agents.
Reporter les effectifs sur le tableau mensuel.
Si un enfant est toujours présent après 19h00, téléphoner aux parents et leur faire signer le cahier de retards parents.
Contrôler les fermetures des fenêtres, des portes et des lumières et la propreté des sanitaires
Fermer à clef l'accueil de loisirs.

F. QUELQUES CONSIGNES :

Avant tout repas, veuillez-vous informer des éventuelles allergies des enfants et des P.A.I. afin de penser à prendre les repas dans le réfrigérateur et de ne pas faire d'erreurs.

- Le temps de restauration :

Penser à l'hygiène avant le repas (se laver les mains!!) et porter des gants pour servir tous les aliments. Ces gants devront être changés régulièrement pendant le service.

Dans le cas d'une intolérance ou d'une allergie alimentaire ne nécessitant pas la mise en place d'un PAI proposant un panier repas quotidiennement (mais avec un diagnostic médical posé justifiant l'intolérance ou l'allergie), les familles peuvent fournir ponctuellement un repas de substitution, avec l'accord de l'équipe de direction, lorsque cela est nécessaire. Il revient donc aux familles de s'informer des repas prévus par notre prestataire « Armor Cuisine » (disponible sur le site internet de la commune, devant l'école et à l'entrée de l'accueil de loisirs). Les familles sont aussi responsables du suivi sanitaire du repas fourni (date, chaîne du froid etc…).

Le repas est un moment convivial et agréable où les enfants et les animateurs échangent librement.

Les animateurs ne déjeunent pas avec les enfants pour être dans un accompagnement complet du groupe, et les mener ainsi vers l'autonomie. Ils se répartissent dans la restauration afin de veiller au bon déroulement du repas.

Inviter les enfants à manger et à goûter de manière ludique. Ne pas forcer les enfants.

La vaisselle doit être débarrassée et posée de façon ordonnée sur les chariots et les verres et assiettes doivent être vidés des restes de nourriture.

En cas de pique-nique, repérer un lieu approprié et ombragé, prévoir des sacs poubelles, jeter tous les produits frais à la fin du pique-nique, penser aux bouteilles d'eau, aux casquettes et à la crème solaire (ne rien laisser sur place).
Eviter de laisser les sacs poubelles à côté des poubelles communales (ex : parc de la commune). Les renards aiment fouiller les poubelles et les répandre dans l'herbe pour le malheur des agents techniques.

- Repas autonome :

Préparer le menu avec les enfants.

Faire participer les enfants sous forme de petit groupe afin que chacun trouve sa place (élaboration du repas, course, repas, entrée, dessert, décoration de la salle,..). Garder les plats témoins et remplir le cahier de suivi des aliments!

Ranger avec les enfants (cela fait partie de l'activité).

- Le goûter :

Concernant la prise des goûters, chaque groupe est autonome.
Les groupes peuvent goûter dans l'accueil ou à l'extérieur (tout en veillant à l'hygiène)
Le moment du goûter permet de faire un lien entre la fin des activités et l'accueil du soir.
Il annonce particulièrement la fin de la journée des enfants dans l'accueil de loisirs.
Le goûter est un moment convivial et animé où les enfants et les animateurs échangent des temps de parole et font le bilan de la journée ; c'est pour cela que les animateurs doivent goûter avec les enfants (**et mangent les mêmes choses qu'eux**).

- Les temps calmes :

Dès la sortie du repas, mettre les enfants en condition pour le temps calme, les préparer.

Les temps calmes sont des temps de vie chaleureux, moins bruyants et plus harmonieux pour les enfants avec des activités calmes, innovantes mais qui restent complémentaires pour que chaque enfant puisse y trouver sa place (par exemple : relaxation, yoga, forum d'histoires, jeux de société adaptés à ce temps, activités perles bijoux, coloriages, contes…) Limités à ce temps et adaptés aux différents thèmes et tranches d'âge.

Le temps calme ne doit pas excéder 45 minutes en maternelle et 30 minutes en élémentaire.

Bien marquer la fin du temps calme et surtout penser à faire ranger les salles.

Les animateurs organisent leur pause au sein de l'équipe. La pause est de 45 minutes comprise dans le temps de travail.

- Les vidéos :

Les vidéos sont utilisées dans un but précis, liées aux objectifs pédagogiques et aux thématiques de la structure. On s'attachera à organiser un univers autour de la diffusion (ticket de cinéma, affiche de film, ouvreuse, pop corn etc…)
Attention ce sont des dessins-animés ou films à destination des enfants et non pour les adultes.

- La musique :

La musique diffusée durant l'année est à destination des enfants et non des adultes.
C'est pour cela que la musique doit être adaptée à la tranche d'âge mais aussi aux différents temps de vie (accueil du matin, temps calmes...). Ecouter les chansons avant de les diffuser.
Susciter la découverte d'artistes divers et variés.
La musique en extérieur sera utilisée pour une activité spécifique (spectacle, grand jeu…). Dans un souci de citoyenneté, afin de respecter le voisinage, la musique en extérieur pour un simple fond sonore ne sera pas permise.

- La sanction :

Une sanction doit toujours être accompagnée d'un dialogue réfléchi afin de faire prendre conscience à l'enfant de ses actes.
Elle doit être donnée dans la plus grande justice et adaptée à la gravité de la situation.
Elle ne doit en aucun cas être collective et/ou humiliante pour l'enfant.
La réparation semble plus appropriée que la punition.

- Les activités :

Rappelons que « **LE RISQUE ZERO** » n'existe pas. Cela signifie que l'activité ou la mise en situation, aussi basique soit-elle, peut susciter un risque dans sa réalisation. En effet, nous sommes amenés à gérer des enfants ou des jeunes, ce qui implique nécessairement une augmentation potentielle du risque lors de la pratique.
L'humain n'est pas un principe cartésien ou une mécanique répétitive sans faille !!!
Alterner équitablement entre les activités physiques et manuelles par journée.
Les salles et espaces de jeux doivent être rangés tous les soirs.
Et rappelons-nous que nous devons tendre vers le risque zéro pour assurer au mieux la sécurité des enfants.

- Mise en place de moments autonomes et « journées autonomes ».

Au cours de la journée, divers moments sont propices aux activités autonomes, en particulier les temps de transition : accueil du matin, après le repas, temps calme, avant et après le goûter. Les enfants peuvent alors bénéficier de pôles d'activités. Toutefois, ces activités, quoiqu'autonomes, restent sous la surveillance d'un adulte.
De plus, nous mettrons en place des « journées autonomes » lors des temps dédiés à l'animation. Ainsi, les enfants, de 3 à 12 ans, auront leur « journée autonome ». Prévenus en amont, ils pourront prévoir les activités de leur choix. Au cours de cette journée, ils seront invités à participer à la bonne gestion de l'accueil de loisirs (accompagner les plus petits, aider et organiser davantage le rangement…). Selon le degré d'autonomie, des enfants pourront même être missionnés comme animateurs dans un laps de temps donné.

- Eco-responsabilité

Se socialiser, si c'est apprendre à vivre avec les autres, c'est aussi apprendre à respecter le monde qui nous entoure, soit, l'environnement.
L'environnement peut être un concept large. Il représente à la fois un respect du matériel (apprendre à ranger le matériel - « chaque chose à sa place et chaque place à sa chose » -, et à en prendre soin plutôt que de le détériorer).
L'environnement représente aussi un respect sonore, il y aura des temps d'activités pour se défouler et des temps calmes.

L'environnement prend en compte également la nature, ainsi l'enfant apprendra à l'apprivoiser par des jeux ou activités d'expériences.
Nous nous engageons alors dans une démarche de sensibilisation au développement durable dans le fonctionnement même de l'accueil de loisirs.
Pour cela nous nous fixons des moyens :

- Les enfants auront le souci d'éteindre les lumières en sortant d'une salle vide.
- Ils jetteront leurs papiers de goûters et leurs déchets dans les poubelles plutôt que dans la cour.
- Les enfants dessineront sur les 2 côtés d'une feuille blanche.
- Ils jetteront les déchets dans les poubelles adéquates pour le triemballage/biodéchets.
- Nous privilégierons l'utilisation de gourdes individuelles plutôt que des bouteilles d'eau.

- Les sorties :

Organiser la logistique la veille du jour « J ». Des gilets signalétiques bleus sont à disposition pour chaque enfant avec le nom de la structure et les numéros de téléphones. Penser à prendre ces gilets à chaque fois que les enfants sont en sortie à l'extérieur. On sort à 2 animateurs minimum sauf, avis du directeur.

ELEMENTS A VERIFIER AVANT LE DEPART

☐ Demande de sortie (avec l'adresse du lieu de la sortie)

☐ Fiche de sortie (avec création de groupes ou non) en 3 exemplaires

☐ Bon d'engagement Prestataire ou paiement

☐ Fiche sanitaire des enfants

☐ Identifiant pour chaque enfant (Gilets et casquettes)

☐ Trousse pharmacie + PAI

☐ Nécessaire de sortie (changes, eau, gobelets, sacs poubelles…)

☐ Pique Nique et goûters

☐ Appareil photos, tickets BUS…

En sortie, penser à :

- Compter régulièrement les enfants (connaître l'effectif global et du groupe)
- Contrôler que les enfants soient bien attachés dans le car
- Les animateurs doivent s'asseoir devant, au milieu et au fond du bus pour que la surveillance des enfants soit maximale.
- Le chef de convoi doit être joignable à tout moment
- A chaque déplacement et dans le car vérifier que les enfants n'oublient pas leurs affaires.

Rôle du chef de sortie (animateur ou direction) :

- Le chef de sortie prend les documents (bon de mairie, fiches sanitaires, numéros de téléphone de secours, accueil de loisirs….) ;
- Il vérifie les effectifs globaux d'enfants et le dit au reste de l'encadrement (vous devez tous connaître le nombre total d'enfants) ;
- Il fixe le point de rendez-vous pour les rassemblements (départ, repas…) ;
- Le chef de sortie doit être joignable à tout moment, directement ou par le portable.

- L'hygiène :

Veiller et vérifier à ce qu'il ne manque pas de papiers WC, d'essuie-main et de savon.
La cuisine doit être rangée et nettoyée tous les jours. Penser à vérifier les dates d'expiration des produits alimentaires (réfrigérateur, placards…)

G. LA SECURITE :

• L'accueil de loisirs :

Une infirmerie est présente dans la structure ainsi que du personnel titulaire de l'A.F.P.S. ou PSC1.

Dans le cadre, d'un accident l'animateur doit pouvoir prendre toute décision utile pour le bien de l'enfant et des autres :

Protéger : Eviter le sur accident.

Alerter : Les secours.

Secourir : Donner les premiers soins à l'enfant.

Sachez que le sens du P.A.S dépend de l'urgence. De plus, ne pas oublier de préserver le reste du groupe, qui sera curieux/inquiet/choqué, lors de la survenue d'un accident.

L'animateur doit ensuite inscrire les faits sur le cahier d'infirmerie (date, heure, nom de l'enfant, nature de l'accident, soins, qui s'est occupé de l'enfant...).

Puis en référer à la direction qui prendra ou non la décision de faire une déclaration d'accident.

Même bénin, « un petit bobo » doit être signalé pour ne courir aucun risque avec l'enfant (un petit coup sur la tête pourrait être en réalité un traumatisme crânien).

Consignes d'incendie :

En cas d'alarme incendie :

Durant les mercredis, les vacances scolaires, la restauration, et le périscolaire vous devez vous rendre au point de rassemblement prévu.

Les enfants doivent être comptés et rangés puis vous devez, une fois que tous les enfants sont au point de rassemblement, faire l'appel.

Un animateur muni d'un gilet bleu guide dans le calme le groupe d'enfants vers le point de rendez-vous (le guide file)
Un animateur doit rester en arrière et vérifier qu'il n'y a plus d'enfants à l'intérieur des locaux (le serre file).

La direction se charge de récupérer les feuilles d'appels (et les fiches T) et de faire un dernier tour dans les locaux pour vérifier que plus personne ne s'y trouve avant de sortir.

Le point de RDV si un feu se déclare à l'ALSH est situé à côté de la porte de la salle polyvalente, et au pied de la butte de la petite cour.

Le point de RDV si un feu se déclare à l'école, est situé sur le plateau de la cour de l'école.

• Sortie à pied :

Vous êtes considérés comme véhicule, donc vous marchez dans le sens de la circulation ; Les animateurs se placent entre les enfants et les véhicules (s'il n'y a pas de trottoir), afin de créer une zone de sécurité pour éviter que les voitures roulent trop près.

Les enfants doivent être rangés par deux.

Les animateurs se placent de façon à encadrer le groupe.

- Un animateur devant
- Un au milieu
- Un derrière

Si vous êtes plus, répartissez-vous dans le rang.

Si vous n'êtes que deux :

- Un devant
- Un derrière

Si vous êtes seul, désignez un enfant qui sera devant et vous derrière.

Pour traverser une route, on passe par le passage piéton (sauf exception) :

- Un animateur traverse et attend les enfants de l'autre côté pour qu'ils se mettent en rang,
- Un animateur ou deux se mettent de chaque côté du passage piéton dans le sens de la circulation afin de l'arrêter,
- Un animateur reste derrière afin de faire traverser les derniers enfants.

Si vous êtes deux :

- L'un se place au milieu du passage piéton pour arrêter la circulation,
- L'autre désigne un endroit aux enfants, où ils attendront les animateurs après avoir traversé.

Si vous êtes seul :

- Désignez un enfant pour faire traverser les autres (le plus responsable), et un lieu où les enfants vous attendront.
- Vous vous mettez au milieu du passage piéton afin d'arrêter la circulation.

Pensez que vous devez avoir toujours les enfants sous surveillance.

. Sortie en bus:

- Les animateurs comptent les enfants avant de monter dans le bus, puis une partie des animateurs montent dans le bus pour accueillir les enfants, les placer et leur mettre la ceinture de sécurité. Recompter les enfants avant le départ !

- **Les animateurs doivent s'asseoir devant, au milieu et au fond du bus pour que la surveillance des enfants soit maximale. La consigne SDJES étant d'avoir une présence à chaque issue de secours.**

- Pensez aux chansons, et petits jeux, afin que le voyage passe plus vite.

- A l'arrivée, les animateurs descendent pour accueillir les enfants à leur sortie du bus. Un animateur reste en dernier dans le bus afin de vérifier que rien n'a été oublié et que tous les enfants sont bien tous descendus.

- Les animateurs regroupent les enfants et le chef de sortie vérifie l'effectif puis suivant les modalités, vous vous répartissez en plusieurs petits groupes ou pas.

- Dans les lieux d'attraction, vérifier que les enfants n'oublient pas leurs affaires.

- Si jamais un accident survient dans la journée, vous devez procéder aux gestes de secours ou aller au poste de secours le plus proche.

. Sortie en transport en commun:

- Avant le départ, il est indispensable d'expliquer aux enfants quel type de transport va être utilisé et quelle attitude ils devront adopter.

- Durant le trajet, vérifiez l'effectif enfant régulièrement.

- Placez-vous près des sorties (du bus, du métro,…) afin d'être sûr qu'aucun enfant ne descende sans votre permission.

- Fermez la marche pour être sûr de voir descendre ou monter tous les enfants (bus, métro, train, tramway,…).

- N'oubliez pas de conserver tous les titres de transport utilisés et de les ramener au directeur de l'ALSH.

• Sortie à la piscine :

- Le maillot de bain est obligatoire ainsi que le bonnet de bain pour tous les animateurs et les enfants (slip de bain pour les garçons).

- **Pour les enfants de 6 ans et + : 1 animateur pour 8 enfants (maximum 40 enfants).**

- **Pour les enfants de - de 6 ans: 1 animateur pour 5 enfants (maximum 20 enfants).**

Le responsable du groupe doit :

- Signaler la présence de son groupe au M.N.S. avant son arrivée sur le bassin (Nombre d'enfants, d'animateurs, lieu de provenance…).
- Faire respecter les consignes de sécurité de la structure d'accueil (bassin, toboggan, déplacement dans la structure,…).
- Prévenir le M.N.S. en cas de problème ou d'accident.
- L'existence d'une surveillance des Maîtres Nageurs Sauveteurs ne décharge pas l'encadrement du groupe de sa responsabilité pénale.

• Sortie à la patinoire :

- Pensez à établir une liste des enfants avec leur pointure que vous remettrez, sur place, à la personne s'occupant de la location des patins. Ajoutez « +1 » à la pointure de chaque enfant (il sera plus à l'aise).

N'oubliez pas en cas de problème le numéro pour appeler les secours est le « 112 »

N'oubliez pas d'avertir la direction de l'accueil de loisirs de tous les problèmes (même ceux vous paraissant minimes) survenus lors de la journée.

Pour toutes sorties, se référer aux consignes de la SDJES de votre département et de l'équipe de direction de l'accueil de loisirs.

A tout instant de la journée et quelle que soit l'activité, Il est impératif :

- **De ne jamais laisser un enfant sans surveillance.**
- **De connaître l'effectif de son groupe**
- **De ne pas mettre la vie et la santé des enfants en danger.**
- **De ne pas mettre votre vie ou santé en danger.**
- **De jouer avec les enfants**

Dans les cours extérieures :

- **D'avoir une surveillance accrue des jeux situés dans les cours (attention à l'âge pour y jouer).**
- **Vous devez avoir à l'œil sur tous les enfants et ne pas rester statique, c'est-à-dire être à divers endroits pour couvrir du regard toute la cour.**

On nous confie des enfants, à nous de veiller au mieux à leur bien-être physique et moral.

Toute transgression des règles entraînera une sanction.

G. Le non négociable (règlement intérieur) :

Le règlement existe pour que nous ayons des repères communs. Le fonctionnement doit être le même pour tout le monde.

Le respect :

Le respect se trouve :

- Entre les enfants
- Entre les adultes
- Entre l'adulte et l'enfant
- Vis-à-vis de l'environnement (nature, locaux, matériel…)
- Vis-à-vis de la loi (SDJES, hygiène alimentaire, cigarette, drogue…)
- Vis-à-vis de son poste (horaires, règle d'encadrement…)

Toute violence physique ou morale sur un individu quel qu'il soit est interdite.

« Le respect, c'est comme le sourire : ça ne coûte rien et tout le monde aime ça » Lobosco

La ponctualité :

Il est demandé à chacun :

De respecter ses horaires de travail tel qu'ils ont été définis.

D'être opérationnel dès sa prise de service et jusqu'à la fin de celui-ci.

Les horaires :

La direction, pour des raisons de service, peut être amenée à réaménager le planning des horaires sans préavis.

Les pauses doivent être prises sur place, on ne peut pas quitter la structure lors des pauses

Les absences :

En cas d'absence ou de retard imprévu, il est impératif et obligatoire de le signaler au plus vite à la direction au **09 64 32 23 24**

Cigarette, drogue et alcool :

Conformément à la législation, il est formellement interdit de fumer et vapoter dans les locaux accueillant du public (art L355-28, art L355-28-9). Vous pouvez fumer dans le lieu désigné par la direction.

Drogue et alcool sont à bannir de l'accueil de loisirs. De même que l'état alcoolisé ou drogué.

Le téléphone :

L'utilisation du téléphone portable personnel, durant les horaires de travail, n'est pas autorisée. En cas d'urgence, se renseigner auprès de la direction de l'ALSH ou de votre référent.

Les repas :

Le petit déjeuner et le goûter doivent être pris en compagnie des enfants aux endroits et horaires définis. Les déjeuner sont pris en dehors de la présence des enfants.

Pour tout régime particulier, veuillez fournir un certificat médical.

La tenue vestimentaire :

Avoir une tenue vestimentaire adaptée à la fonction, permettant la réactivité tout en garantissant la sécurité (pas de tong, mini-jupe, respect de la laïcité…)

Conclusion :

Le projet pédagogique doit évoluer avec le temps et sera réactualisé chaque année.

A partir du moment où le projet pédagogique est posé, il s'applique à tous de la même manière, sauf si une raison légitime vient justifier une différenciation, ce qui implique que cette raison soit exposée clairement.

La compréhension du projet pédagogique doit être la même pour tous, et quelle que soit l'opinion individuelle de chacun au regard de celui-ci.

L'application collective doit passer par une véritable adhésion, ne souffrant d'aucune dérogation.

Il y a donc engagement moral individuel, à appliquer, respecter, à faire respecter et à faire appliquer le projet pédagogique au-delà de tout affect susceptible de polluer la rigueur d'application.

Le non-respect de l'engagement pris peut mettre en cause la cohésion de l'équipe, et donc sa crédibilité, son autorité, et à terme son existence !!!

Un bilan sera effectué en fin de session, afin de relever les points positifs et ce que l'on doit améliorer pour que ce projet soit régulièrement en évolution positive.

Une évaluation permettra de mesurer les écarts entre les objectifs de départ et les moyens utilisés pour les réaliser.

L'évaluation permet de faire une analyse des vécus afin de déterminer la conduite à tenir pour l'organisation future, en tenant compte des réelles contraintes observées sur l'accueil de loisirs.

Et terminons ce projet pédagogique par cette citation :

« On n'enseigne pas ce que l'on sait ou ce que l'on croit savoir : on n'enseigne et on ne peut enseigner que ce que l'on est. »

Jean Jaurès